

Décision dans la procédure d'opposition n° 8245

Opposante Manor AG, Rebgasse 34, 4005 Basel, marque suisse n° 403 254 «energy» (fig.) contre *Défendeurs Monsieur Jörg Vahland*, Hausmannsweg, D-40699 Erkrath et *Monsieur Carsten Jäger*, Buchenweg 42, D-40699 Erkrath, enregistrement international n° 869 107 «TITAN – Energy».

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 9 octobre 2006 ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 8245.
2. L'opposition n° 8245 contre l'enregistrement international n° 869 107 «TITAN – Energy» est déclarée bien fondée.
3. L'enregistrement international n° 869 107 «TITAN – Energy» sera définitivement refusé à la protection en Suisse une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée par écrit à la partie opposante; par publication à la Feuille fédérale à la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la présente décision est à joindre aux mémoires de recours.

9 octobre 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8245

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.10.2006
Date	
Data	
Seite	8245-8245
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 041

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.